

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 JUIN 2020

L'an deux mille vingt le 17 juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au rez de chaussée du foyer municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 11 juin 2020

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres du Conseil municipal.

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON – Damien BRUNET – Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO – Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY – Odile LABROY – Vincent LACAZE – Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD – Guillaume LUYTON – Laure RENAUD – Cécile RIVIER – Juan VASCHALDE – Georges VELUIRE

Secrétaire de séance : M. Damien BRUNET

ELECTION DES ADJOINTS

1^{er} adjoint : M. Dominique ESCURE
2^{ème} adjoint : Mme Laurence DELBECQ
3^{ème} adjoint : M. Ludovic LACROIX
4^{ème} adjoint : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR
5^{ème} adjoint : M. Yves CHAREYRE

Votants : 19 Pour : 19

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

L'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat un certain nombre de ses compétences, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration :

2° Fixer les tarifs et droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, de droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal jusqu'à 1 000 €.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans, dans la limite de 6 ans.

6° Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

9° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés, ni de conditions, ni de charges.

11° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

14° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

15° D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemptions définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice des ses droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même Code dans les conditions que fixe le Conseil municipal.

16° Intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle et portant sur tous les domaines et juridictions dans lesquels la Commune peut être amenée en justice.

17° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communaux dans la limite de 5 000 €.

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du Code de l'urbanisme, au nom de la Commune et dans les conditions fixées par le Conseil, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du même code.

24° Autoriser, au nom de la Commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre, dans limite de 600 €.

Votants :19 Pour : 19

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL PAR MAIL

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Il est proposé de procéder aux convocations du Conseil municipal par mail.

Votants : 19 Pour : 19

REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Il est proposé d'approuver le règlement intérieur

Votants : 19 Pour : 19

COMMISSIONS

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est proposé d'approuver la composition des commissions communales.

AFFAIRES SOCIALES – CCAS

Responsable de la commission : Christel AVIGNON-BELKHIR

- BELLAGAMBA Agnès
- BLETON Richard
- CHOCRAUX Nadine
- COLORICCHIO Philippe
- RIVIER Cécile

- BRENIER Christiane
- LADRY-BOURGEON Noëlle
- METEL Maryline
- RUETSCH Marguerite
- TRIBOUILLIER Samuel
- VACHER Magali

FINANCES – JURIDIQUE

Responsable de la commission : Laurence DELBECQ

- ESCURE Dominique
- LACAZE Vincent
- LACROIX Ludovic
- LIATARD Delphine
- VELUIRE Georges

ARTISANAT-COMMERCE

Responsable de la commission : Laurence DELBECQ

- BRUNET Damien
- COLORICCHIO Philippe
- JAMY Amandine
- LIATARD Delphine
- VASCHALDE Juan

AGRICULTURE – FORÊT

Responsable de la commission : Yves CHAREYRE

- AVIGNON-BELKHIR Christel
- BRUNET Damien
- DELBECQ Laurence
- LACAZE Vincent

TRAVAUX – ROUTES – VOIRIE

Responsable de la commission : Yves CHAREYRE

- BRUNET Damien
- COLORICCHIO Philippe
- LACAZE Vincent
- LACROIX Ludovic
- VELUIRE Georges

COMMUNICATION

Responsable de la commission : Dominique ESCURE

- AVIGNON-BELKHIR Christel
- BELLAGAMBA Agnès
- CHAREYRE Yves
- CHOCRAUX Nadine
- LABROY Odile
- VASCHALDE Juan

EDUCATION

Responsable de la commission : Dominique ESCURE

- BELLAGAMBA Agnès
- CHOCRAUX Nadine
- COLORICCHIO Philippe
- LABROY Odile
- RENAUD Laure
- RIVIER Cécile

PLU URBANISME – ENVIRONNEMENT

Responsable de la commission : Ludovic LACROIX

- BLETON Richard
- BRUNET Damien
- CHAREYRE Yves
- DELBECQ Laurence
- RENAUD Laure

VIE ASSOCIATIVE + SPORTIVE – CULTURE + TOURISME

Responsable de la commission : Ludovic LACROIX

- AVIGNON-BELKHIR Christel
- COLORICCHIO Philippe
- JAMY Amandine
- LACAZE Vincent
- RENAUD Laure
- RIVIER Cécile
- VASCHALDE Juan

Votants : 19

Pour : 19

DELEGUES

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est proposé d'approuver la nomination des délégués pour les organismes extérieurs :

ARS (Agence Régionale de Santé) AMBROISIE : AVIGNON-BELKHIR Christel

Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Drôme : AVIGNON-BELKHIR Christel

Commission de suivi du site du SYTRAD : LUYTON Guillaume

Comité de vie sociale de la maison de retraite : AVIGNON-BELKHIR Christel

Conseil d'administration du collège Denis Brunet : titulaire : ESCURE Dominique

Suppléant : CHOCRAUX Nadine

Conseil d'administration des Loupiots : RIVIER Cécile

Conseil d'école : BELLAGAMBA Agnès – CHOCRAUX Nadine – ESCURE Dominique – LUYTON Guillaume

Correspondant défense : CHAREYRE Yves

Relais assistantes maternelles : RIVIER Cécile

ONF : BRUNET Damien

Référent office de tourisme : DELBECQ Laurence

SDED : titulaire : LACROIX Ludovic – suppléant : CHAREYRE Yves

SIRCTOM : titulaires : LACROIX Ludovic – LUYTON Guillaume

Suppléants : CHAREYRE Yves – ESCURE Dominique

Valloire Loisirs : titulaires : ESCURE Dominique – LACROIX Ludovic

Suppléant : RENAUD Laure

Syndicat eau potable Valloire-Galaure : CHAREYRE Yves – LACROIX Ludovic

Votants : 19

Pour : 19

FIXATION NOMBRE DE MEMBRES CCAS

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est proposé de fixer à 12 le nombre de membres du CCAS.

Votants : 19

Pour : 19

DECISIONS MODIFICATIVES

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

N° 1 MATERIEL INFORMATIQUE

Dans le cadre de l'acquisition de 6 ordinateurs il convient d'inscrire des crédits au budget. Il vous est proposé la décision modificative suivante : virement de crédits de l'opération 141-2318 « Maison de santé » à l'opération 235-2183 « Matériel informatique » pour un montant de 4 428 €.

Votants : 19 Pour : 19

N° 2 AMENAGEMENT CHEMIN PIETON ROUTE D'EPINOUZE

La prévision budgétaire était prévue sur le 1^{er} estimatif du maître d'œuvre, le projet ayant évolué suite aux exigences du Département les crédits ouverts sont insuffisants. Il vous est proposé la décision modificative suivante : virement de crédits de l'opération 141-2318 « Maison de santé » à l'opération 144-2315 « Traversées du village » pour un montant de 61 100 €.

Votants : 19 Pour : 19

TAUX D'IMPOSITION

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019.

Il est proposé de reconduire les taux 2019 pour la taxe foncière (bâti) et la taxe foncière (non bâti). Taux TFB 13.58, TFNB 46.03.

Votants : 19 Pour : 19

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Ecole : l'école est obligatoire pour tous les enfants. Plus de distanciation pour les élèves de maternelle, 1 m pour les élèves de primaire. Réouverture de la cantine, mais pas de la garderie car il ne faut pas qu'il y ait de brassage.

Le retour à l'école d'environ 200 enfants impose des charges de nettoyage et de désinfection supplémentaires, imposées par le protocole sanitaire. Le personnel communal est donc monopolisé sur ces tâches. Par conséquent la garderie ne peut être réouverte.

- Animation : les conscrits organisent un bal populaire ce week-end derrière la Mairie. Entrée gratuite. Public : 1 personne par m², soit 300 personnes.

- Animation : marché semi-nocturne organisé par la Communauté de communes le vendredi 3 juillet de 17 H à 23 H.

- Conseils municipaux : ils auront lieu le 2^{ème} mercredi du mois.

- Distribution des masques : tout a été distribué.

- Maison de santé : des soucis de finitions. Réception : fin juillet. Il reste 2 bureaux de libres : 2 généralistes à trouver.
- Commissions communales : elles vont se réunir sur convocation des responsables.
- Animation : le festival organisé le 22 août de 17 H à 3 H sur le terrain à côté du terrain de rugby accueillera environ 1600 personnes. Important travail sur le cheminement afin d'éviter de faire trop de mouvements dans le village. Les organisateurs ont un budget de 20 000 €.
- Animation : le feu d'artifice se déroulera à Moras, il n'y aura ni bal, ni buvette.